

de son amitié je lui donnai mon affection et mis à son service mon entière loyauté. Je veux dire à cette Chambre, composée de collègues qui apprécèrent eux-mêmes en maintes occasions la parfaite honorabilité du Sénateur Belcourt, son acharnement au travail, ses qualités de grand juriste, son dévouement au bien-être et à la prospérité du peuple canadien, dans une atmosphère de justice et de bonne entente mutuelle—je veux déclarer à cette Chambre, dis-je, que même après sa mort, je lui conserve cette même affection et cette même loyauté.

Je ne me rappelle pas sans émotion le jour solennel où j'entrai dans cette Chambre pour la première fois et fus présenté par ce vénérable ami. Je ne cessai dès lors de le considérer comme mon chef naturel. Représentant à ses côtés l'élément minoritaire franco-ontarien dans le Sénat canadien, je serai probablement celui qui regrettera le plus son absence au milieu de nous.

Pour toujours, en effet, sa douce, aimable et sympathique voix s'est tue, et ses sages conseils ne viendront plus encourager, inspirer et même tempérer, à l'occasion, mes humbles efforts parlementaires.

La vie du sénateur Belcourt fut une vie d'indéfectible dévouement aux causes dont il avait le triomphe à cœur. Parmi ces causes, qu'il me suffise de mentionner celle de la survivance des siens comme groupe ethnique distinct dans ce vaste Dominion britannique. Il est maintenant passé dans l'histoire. Son nom sera salué par les générations futures avec tout le respect que l'on doit à un honnête et brillant législateur, à un citoyen distingué, à un vaillant patriote et à un grand chrétien, et aussi et surtout avec toute la vénération dont on entoure la mémoire d'un homme qui s'est dépensé au service d'une belle et grande œuvre, celle de l'éducation. Son plus beau titre de gloire aux yeux de son petit peuple sera son infatigable et constante énergie à défendre ses droits, sa langue et ses traditions scolaires. Et c'est précisément pour cette raison que j'ai voulu exprimer mes modestes remarques dans la langue qu'il consacra sa vie à défendre, langue qui tire ses origines des plus belles civilisations du monde, langue qui a droit de cité dans cette Chambre et sur chaque petit coin de notre immense terre canadienne.

Et, maintenant, paix à ses cendres! Oui, qu'il repose paisiblement, notre cher mort, dans la terre qui le vit naître, à laquelle il fut toujours fidèle et qui reconnaît cette fidélité aujourd'hui en conservant sa dépouille mortelle dans son sein maternel pour toujours. Il est parti, mais le souvenir de ses qualités et de ses mérites demeurent; son souvenir

reste comme une noble inspiration et un exemple permanent devant les yeux de ceux qui viennent après lui, de ceux surtout sur les épaules desquels repose la lourde responsabilité de continuer son œuvre.

Me serait-il permis d'entretenir discrètement l'espoir que celui qui prendra sa place dans cette Chambre soit un homme de cœur, de volonté, de justice et de foi comme celui que nous pleurons, et de dévouement aux mêmes causes.

DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE

Le Sénat passe à l'étude du discours de Son Excellence de Gouverneur général, à l'ouverture de la session.

L'honorable PASCAL POIRIER propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, lui offrant les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres, à l'ouverture de la session. Il dit:

Honorables membres du Sénat, c'est toujours un périlleux honneur que celui de proposer l'Adresse en réponse au discours du Trône. C'en est un tout particulièrement redoutable lorsque, comme il arrive en la présente session, les mesures sur lesquelles nous aurons à légiférer sont plutôt indiquées que définies.

Prenons d'abord la Conférence impériale. Nous savons qu'un pacte fiscal a été arrêté entre la Grande-Bretagne et le Canada, mais nous ne connaissons pas encore, au moins au Sénat, la nature précise de ce pacte.

Quant à la Conférence elle-même, nous pouvons d'ores et déjà dire qu'elle annonce un grand succès. Son Excellence le constate et s'en réjouit. Nous nous en réjouissons avec elle.

Il y a deux manières d'envisager la Conférence: ses résultats économiques pour le Canada et les autres membres de l'Empire britannique, et l'orientation qu'elle donne au monde dans sa marche vers une plus haute civilisation et vers la paix universelle.

Pour ce qui est du succès économique, je le répète, on ne peut guère en douter: les usines s'ouvrent, les recettes des chemins de fer sont à la hausse, les affaires reprennent leur cours normal, l'optimisme renaît, la prospérité revient et frappe à notre porte. De ce côté-là il n'y a qu'à se féliciter.

Mais il y a le fait de la Conférence elle-même à examiner.

Un groupe de nations se réunit en Conférence exclusive, et arrête un pacte d'avantages commerciaux d'où le reste de la terre est